

Le 13 avril 2016

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST, TENUE LE MERCREDI LE 13 AVRIL 2016, À 19H30, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE D'ALMA.

Présences :

Marc Asselin, maire Ville d'Alma	Doris Lavoie, mairesse Municipalité d'Hébertville
Sylvie Beaumont, conseillère Ville d'Alma	Germain Lemay, conseiller Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon
Dolorès Boily, mairesse Municipalité de Sainte-Monique	Nicolas Martel, maire Ville de Desbiens
Jocelyn Fradette, conseiller Ville d'Alma	Louis Ouellet, maire Municipalité de L'Ascension de N.S.
Réjean Bouchard, maire Municipalité de Saint-Bruno	Richard Lapointe, conseiller Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
Jean-Paul Boucher, maire Municipalité de Saint-Gédéon	Martin Sauvé, maire Municipalité de Saint-Nazaire
Réal Côté, maire Municipalité d'Hébertville-Station	Gilbert Savard, maire Municipalité de Lamarche
Alain Fortin, conseiller Ville d'Alma	Éric Simard, maire Municipalité de Labrecque
Marc Laliberté, maire Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot	Gino Villeneuve, conseiller Ville d'Alma

Absences :

Lawrence Potvin, maire Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Lucien Boily, conseiller Ville d'Alma
--	---

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Paradis, préfet et maire de Saint-Henri-de-Taillon.

Étaient également présents Sabin Larouche, directeur général, Nathalie Audet, coordonnatrice à l'aménagement et Christian Dallaire, aménagiste.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur André Paradis, préfet, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Résolution numéro 9305-04-2016

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Marc Laliberté, appuyé de monsieur Jocelyn Fradette;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2016
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2016
5. Correspondance
 - 5.1 Lettre du MTQ – Agrandissement du Parc national de Pointe-Taillon
 - 5.2 Lettre du CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean – Saines habitudes de vie
6. Rapport mensuel du service d'aménagement

- 6.1 Règlement no 477-2016 – Municipalité d'Hébertville
 - 6.2 Règlement no 272-2016 – Ville d'Alma
 - 6.3 Règlement no 273-2016 – Ville d'Alma
 - 6.4 Règlement no 2016-423 – Municipalité de L'Ascension
 - 6.5 TPI- Fonds de mise en valeur des TPI- Programme de réfection des chemins de villégiature sur les TPI – choix des projets (fiches remises au plénier)
 - 6.6 TPI- Fonds de mise en valeur des TPI- Valorisation de l'asclépiade (fiche remise au plénier)
 - 6.7 PNR III – Modification d'un projet à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
 - 6.8 PNR III- Modification d'un projet à Hébertville-Station
- 7. Rapport annuel incendie 2015
 - 8. Camp musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean – Aide financière
 - 9. Équipe Alma-Lac-Saint-Jean – Contribution 2016
 - 10. Véloroute – Contribution 2016 – Entretien et Fonds d'entretien préventif
 - 11. Adoption du règlement 258-2016 – Règlement modifiant le tarif 9-1-1
 - 12. Renouvellement du portefeuille d'assurances de la MRC 2016-2017
 - 13. Soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés – RMR
 - 14. Fonds de développement des territoires 2016 – Imputation du montant
 - 15. Rénovation des infrastructures du Séminaire Marie-Reine-du-Clergé – Aide financière
 - 16. Développement du loisir en milieu rural – Aide financière
 - 17. Rapport des comités
 - 18. Approbation de la liste des déboursés du mois de mars 2016
 - 19. Affaires nouvelles
 - A _____
 - b) _____
 - c) _____
 - d) _____
 - 20. Période de questions pour les citoyens
 - 21. Levée de la séance ordinaire

Résolution numéro 9306-04-2016

EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2016

Il est proposé par madame Dolorès Boily, appuyé de monsieur Gino Villeneuve;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2016.

Résolution numéro 9307-04-2016

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2016

Il est proposé par monsieur Réal Côté, appuyé de monsieur Marc Laliberté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2016, tel que rédigé.

Résolution numéro 9308-04-2016

NOMINATION D'UN ÉLU REPRÉSENTANT DES SAINES HABITUDES DE VIE POUR LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

Il est proposé par monsieur Réjean Bouchard, appuyé de monsieur Jocelyn Fradette;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est délègue le maire de ville de Desbiens monsieur Nicolas Martel pour représenter la MRC dans le dossier « Des saines habitudes de vie ».

Résolution numéro 9309-04-2016

APPROBATION DU REGLEMENT NUMERO 477-2016 DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

ATTENDU QUE la municipalité d'Hébertville a adopté le règlement numéro 477-2016 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 364-2004;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est doit approuver un règlement modifiant le règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement 477-2016 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Gilbert Savard, appuyé de monsieur Richard Lapointe;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

Que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est approuve le règlement numéro 477-2016 de la municipalité d'Hébertville et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre un certificat de conformité.

Résolution numéro 9310-04-2016

APPROBATION DU REGLEMENT NUMERO 272-2016 DE LA VILLE D'ALMA

ATTENDU QUE la ville d'Alma a adopté le règlement numéro 272-2016 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 199-2012;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est doit approuver un règlement modifiant le règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement 272-2016 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par madame Doris Lavoie, appuyé de madame Sylvie Beaumont;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

Que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est approuve le règlement numéro 272-2016 de la ville d'Alma et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre un certificat de conformité.

Résolution numéro 9311-04-2016

APPROBATION DU REGLEMENT NUMERO 273-2016 DE LA VILLE D'ALMA

ATTENDU QUE la ville d'Alma a adopté le règlement numéro 273-2016 ayant pour objet de modifier les règlements relatifs aux PIIA numéros 206-2012, 216-

2013 et 221-2013 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est doit approuver un règlement modifiant un règlement sur les PIA;

ATTENDU QUE le règlement 273-2016 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Louis Ouellet, appuyé de monsieur Réjean Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

Que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est approuve le règlement numéro 273-2016 de la ville d'Alma et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre un certificat de conformité.

Résolution numéro 9312-04-2014

APPROBATION DU REGLEMENT NUMERO 2016-423 DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

ATTENDU QUE la municipalité de L'Ascension a adopté le règlement numéro 2016-423 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2005-304;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est doit approuver un règlement modifiant le règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement 2016-423 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Réjean Bouchard, appuyé de monsieur Martin Sauvé;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

Que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est approuve le règlement numéro 2016-423 de la municipalité de L'Ascension et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre un certificat de conformité.

Résolution numéro 9313-04-2016

PROGRAMME DE RÉFECTION DES CHEMINS DE VILLÉGIATURE CONSTRUITS SUR LES TPI RÉVISÉ – CHOIX DE PROJETS

ATTENDU QUE la MRC a reconduit en décembre 2015 le Programme de réfection des chemins de villégiature construits sur les terres publiques intramunicipales et que l'enveloppe disponible du fonds de mise en valeur est de 40 877\$;

ATTENDU QUE la MRC est allée en appel de projets auprès des municipalités et des associations de chalets où l'on retrouve des terres publiques intramunicipales;

ATTENDU QUE le comité multiressource a analysé les demandes de financement reçues lors de la rencontre du 7 avril 2016 et qu'il recommande au conseil de la MRC trois projets admissibles qui répondent aux exigences du programme;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Germain Lemay, appuyé de monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

Que le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est accorde une aide financière du fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales aux projets suivants :

Promoteur	Titre du projet	Subvention
Municipalité de Lamarche	Réfection d'un ponceau sur le chemin du lac Miquet	4 489 \$
Municipalité de Lamarche	Rechargement de la partie ouest du chemin du lac Rémi	2 099 \$
Municipalité de L'Ascension	Construction d'un chemin de villégiature de 1 km dans le secteur de la Baie-Moreau	10 000 \$

Que la responsable du service d'aménagement soit autorisée à signer tout document relatif à la réalisation de ces projets.

Résolution numéro 9314-04-2016

PROJET D'EXPÉRIMENTATION SUR L'ASCLÉPIADE – AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE MISE EN VALEUR DES TPI À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU SECTEUR NORD DE LAC-SAINT-JEAN-EST

ATTENDU QUE les fibres soyeuses contenues dans le follicule de l'asclépiade (fruit sec) sont estimées pour leurs propriétés thermiques et hydrophobes qui en font un biomatériau d'un très grand intérêt dans la production de vêtements chauds de plein air, d'isolants thermiques et acoustiques ou d'absorbants pétroliers;

ATTENDU QUE la production d'asclépiade pour des applications industrielles, connue maintenant sous le nom de « soyer du Québec », est en émergence au Québec et que les perspectives de développement sont très bonnes compte tenu des besoins en fibre que requière l'industrie;

ATTENDU QUE la production de la fibre offre des avantages écologiques puisqu'elle ne nécessite ni insecticide, ni fertilisant et ni arrosage artificiel;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du secteur nord de Lac-Saint-Jean-Est a déposé à la MRC un projet d'expérimentation pour évaluer le coût d'implantation, le rendement et le marché potentiel de variétés d'asclépiade sur une parcelle de terrain située dans le parc industriel de L'Ascension (anciennes TPI);

ATTENDU QUE le projet est complémentaire aux projets de la Régie en cours dans le parc industriel (modèles d'aménagement agroforestier des produits forestiers non ligneux, pépinière d'arbustes)

ATTENDU QUE le budget de réalisation du projet est de 5 000\$ et que la Régie a demandé à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est une aide financière de 4 000\$ du fonds de mise en valeur des TPI et une aide de 1 000\$ du fonds du plan de développement agroalimentaire ;

ATTENDU QUE le comité multiressource a analysé la demande de financement au fonds des TPI lors de la rencontre du 7 avril 2016 et qu'il en a fait la recommandation au conseil de la MRC;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Richard Lapointe, appuyé de madame Doris Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

Que le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est accorde à la Régie intermunicipale du secteur nord de Lac-Saint-Jean-Est une aide financière de 4 000\$ du fonds de mise en valeur des TPI et une aide financière de 1 000\$ du fonds du plan de développement agroalimentaire pour la réalisation du projet;

Que la responsable du service d'aménagement soit autorisée à signer tout document relatif à ce projet.

Résolution numéro 9315-04-2016

PNR III - MODIFICATION DE LA SUBVENTION ACCORDEE A LA MUNICIPALITE DE METABETCHOUAN-LAC-A-LA-CROIX - PROJET SITE DE PLONGEE SOUS-MARINE-LAC VOUZIER

ATTENDU QUE le comité de la ruralité s'est réuni le 8 mars dernier pour faire l'analyse de la modification du montant de la subvention accordée pour tenir compte d'un montant résiduel dans l'enveloppe municipale de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger la résolution 9187-11-2016 afin de modifier le montant final de la subvention octroyée au projet – site de plongée sous-marine au lac Vouzier;

ATTENDU QUE le comité de la ruralité recommande aux membres du conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est d'appuyer cette modification au projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Martin Sauvé, appuyé par monsieur Gino Villeneuve;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'accepter le projet suivant faisant suite à la recommandation du comité de la ruralité :

Promoteur	Type de projet	Montant recommandé
Municipalité de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Lac Vouzier- site de plongée sous-marine	33 917.48\$

D'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le secrétaire-trésorier adjoint ou la coordonnatrice à l'aménagement à signer l'addenda relatif à ce projet pour et au nom de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Résolution numéro 9316-04-2016

PNR III - MODIFICATION DE LA SUBVENTION ACCORDEE A LA MUNICIPALITE D'HEBERTVILLE-STATION PROJET RIVIERE BEDARD

ATTENDU QUE le comité de la ruralité s'est réuni le 8 mars dernier pour faire l'analyse de la modification du montant de la subvention accordée pour tenir compte d'un montant résiduel dans l'enveloppe municipale d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE le comité de la ruralité recommande aux membres du conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est d'appuyer cet ajout au projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Gilbert Savard, appuyé par madame Dolorès Boily;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'accepter la bonification du projet suivant faisant suite à la recommandation du comité de la ruralité :

Promoteur	Type de projet	Montant recommandé
Municipalité d'Hébertville-Station	Rivière Bédard	669.10\$

D'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le secrétaire-trésorier adjoint ou la coordonnatrice à l'aménagement à signer l'addenda relatif à ce projet pour et au nom de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Résolution numéro 9317-04-2016

RAPPORT ANNUEL 2015 INCENDIE DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST - ACCEPTATION

CONSIDÉRANT QUE le directeur des services incendies du territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a présenté aux élus le rapport annuel pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC sont très satisfaits des résultats obtenus et de l'avancement de la progression des actions de mise en œuvre contenues au Schéma de couvertures de risques en incendie révisé;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Réjean Bouchard, appuyé de monsieur Gino Villeneuve;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est accepte le rapport annuel des services incendies de son territoire pour l'année 2015, tel que présenté par le directeur du service;

QUE copie du rapport annuel 2015 soit envoyée au ministère de la Sécurité Publique du Québec.

Résolution numéro 9318-04-2016

CAMP MUSICAL DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – AIDE FINANCIÈRE POUR 2016

CONSIDÉRANT QUE les élus de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ont accepté de soutenir financièrement le Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean dans le cadre d'une vaste campagne de financement visant à consolider les opérations de cette organisation unique dans notre région;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Lac-Saint-Jean-Est s'est engagée à verser une aide financière de 43 750\$ à raison de 8 750\$ par année sur cinq ans à compter de 2016;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Réal Côté, appuyé de monsieur Martin Sauvé;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC verse une aide financière de 8 750\$ au Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour 2016;

QUE ce montant soit financé à même le Fonds de développement des territoires.

Résolution numéro 9319-04-2016

ÉQUIPE ALMA-LAC-SAINT-JEAN – CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2016

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est est partenaire d'Équipe Alma-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires ont convenu d'investir un montant afin d'assurer les opérations d'Équipe Alma-Lac-Saint-Jean;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par madame Doris Lavoie, appuyé de monsieur Gilbert Savard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est verse une aide financière de 6 500\$ à Équipe Alma-Lac-Saint-Jean pour 2016.

Résolution numéro 9320-04-2016

**VÉLOROUTE DES BLEUETS 2016 – PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES
POUR LA GESTION ET LA COORDINATION DE L'ENTRETIEN ET LE FONDS
D'ENTRETIEN PRÉVENTIF**

ATTENDU QUE les trois (3) MRC du Lac-Saint-Jean sont partenaires dans le dossier de la Véloroute des bleuets;

ATTENDU QU'en vertu d'une entente intermunicipale conclue entre les trois (3) MRC, c'est la MRC de Maria-Chapdelaine qui est la MRC mandataire et déléguée pour ce qui concerne la gestion, la coordination et l'exécution de l'entretien ainsi que pour le maintien d'un fonds d'entretien préventif de cette même Véloroute des bleuets;

ATTENDU QU'à ce titre, la MRC mandataire a transmis dernièrement à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est diverses factures représentant sa contribution 2016 pour les items suivants :

Coordination et gestion de l'entretien de la Véloroute	4 774 \$ plus taxes
Fonds d'entretien préventif	138 914 \$ non taxable

ATTENDU QUE des disponibilités budgétaires ont été prévues au budget 2016 de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour défrayer les factures mentionnées ci-dessus;

POUR CES MOTIFS : il est proposé monsieur Richard Lapointe, appuyé de monsieur Alain Fortin ;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement des factures dont il est question dans le préambule de la présente résolution.

Résolution numéro 9321-04-2016

**RÈGLEMENT NUMÉRO 258-2016 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 174-2009
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES
D'URGENCE 911**

Il est proposé par monsieur Réjean Bouchard, appuyé de monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

Que le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, agissant à l'égard de son territoire non organisé, décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement no 174-2009 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique, une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Résolution numéro 9322-04-2016

**RENOUVELLEMENT DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MRC
LAC-SAINT-JEAN-EST 2016-2017**

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2004, le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a adhéré à la Mutuelle des municipalités du Québec, laquelle a été créée en vertu des articles 711.2 et suivants du Code municipal ;

ATTENDU QUE l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires ;

ATTENDU QUE ladite mutuelle a transmis dernièrement le renouvellement du portefeuille d'assurances générales de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour la prochaine année, soit pour la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017 ;

ATTENDU QUE la tarification des couvertures d'assurances générales demeure pratiquement inchangée tenant compte de l'augmentation de la valeur des immeubles;

ATTENDU la volonté des membres du conseil de renouveler le contrat d'assurances générales aux conditions soumises par la Mutuelle des municipalités du Québec ;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Gilbert Savard, appuyé de monsieur Jocelyn Fradette;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

Que le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est accepte de renouveler au prix de 33 906\$, taxes incluses, pour un (1) an (1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017) le contrat dont il est question dans le préambule de la présente résolution.

Résolution numéro 9323-04-2016

VERSEMENT DE DEUX (2) SOLDES DISPONIBLES DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT FERMÉS À LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN

ATTENDU QU'en 2008, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a procédé à l'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique sur le territoire de la municipalité de L'Ascension de N.S. et ce, pour le compte de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean ;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est s'explique par le fait que le site d'enfouissement sanitaire de L'Ascension de N.S. ne pouvait plus être exploité étant donné le changement des normes environnementales en vigueur et que la Régie des matières résiduelles n'était pas encore légalement constituée à ce moment-là ;

ATTENDU QUE ce projet avait été financé au moyen de deux (2) règlements d'emprunt, soit le règlement 160-2008 (honoraires professionnels) et le règlement 161-2008 (construction) ;

ATTENDU QUE la dette relative à ce projet était financée sur une période de cinq (5) ans se terminant le 27 avril 2015 ;

ATTENDU QU'au 31 décembre 2015, il reste deux (2) soldes disponibles de règlement d'emprunt fermé à l'égard de ce projet, soit :

- Pour le règlement 160-2008 (honoraires professionnels) : 2 995.73 \$
- Pour le règlement 161-2008 (construction) : 40 186.98 \$

ATTENDU QUE la dette relative à ce projet est entièrement payée et que les soldes disponibles appartiennent à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean ;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par madame Doris Lavoie, appuyé par madame Sylvie Beaumont;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Sabin Larouche, à verser à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean les sommes mentionnées dans le

préambule de la présente résolution.

Résolution numéro 9324-04-2016

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2016-2017 – AFFECTATION DES SOMMES DISPONIBLES

CONSIDÉRANT QUE le 30 novembre 2015, le gouvernement du Québec annonçait la reconduction du Fonds de développement des territoires (FDT) pour la période du 1 avril 2016 au 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement indiquait que le FDT était reconduit avec la même enveloppe budgétaire pour la MRC soit 1 056 000\$ en vertu des paramètres du protocole d'entente préalablement signé;

CONSIDÉRANT la nécessité pour les élus de définir les secteurs d'activités à prioriser en fonction des paramètres du protocole d'entente ;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la MRC désirent établir la répartition des sommes en provenance du FDT en fonction des priorités;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par monsieur Réal Côté, appuyé de madame Dolorès Boily;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est procède à l'affectation de la somme de 1 056 000\$ en provenance du FDT pour 2016-2017 de la manière suivante :

Projets structurants pour améliorer les milieux de vie	425 000\$
Financement des agents ruraux	150 000\$
Développement économique	431 029\$
Support aux projets régionaux	50 000\$

Résolution numéro 9325-04-2016

CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR RÉNOVER LES INFRASTRUCTURES DU SÉMINAIRE MARIE-REINE-DU-CLERGÉ – AIDE FINANCIÈRE DE LA MRC

CONSIDÉRANT QUE le Séminaire Marie-Reine-du-Clergé localisé dans la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix est en pleine campagne de financement visant à obtenir 1 million de dollars au cours des cinq prochaines années afin d'investir principalement dans la préservation du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE cette institution d'enseignement privé œuvre dans la MRC depuis plus de 60 ans;

CONSIDÉRANT QUE la principale clientèle du Séminaire provient des municipalités de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

CONSIDÉRANT QUE le Séminaire Marie-reine-du-Clergé a diversifié son produit au cours des dernières années en utilisant une partie du bâtiment principal à des fins touristiques en offrant des services d'hébergement en plus de desservir la clientèle du Camp Musical situé à proximité;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants du Séminaire désirent accentuer les services à la clientèle touristique qui est en progression;

CONSIDÉRANT QUE des rénovations importantes doivent être apportées au bâtiment principal afin de pouvoir maintenir les services à la clientèle étudiante et augmenter l'achalandage touristique;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la campagne de financement, une aide financière est sollicitée auprès de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par monsieur Gilbert Savard, appuyé de monsieur Éric Simard;

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est verse une aide financière de 35 000\$ répartie sur cinq ans à raison de 7 000\$ par année au Séminaire Marie-Reine-du-Clergé dans le cadre de la campagne de financement visant plus particulièrement à rénover le bâtiment principal;

QUE le financement de cette aide financière soit réalisé par une affectation au Fonds de développement des territoires.

QUE le directeur général est mandaté pour obtenir un plan de visibilité de la MRC en contrepartie du versement de l'aide financière.

Madame Doris Lavoie, mairesse de la municipalité d'Hébertville demande que cette résolution soit soumise au vote :

Pour la proposition	13	Population	46 111
Contre la proposition	3	Population	4 374

Par le résultat du vote, cette résolution est adoptée à la majorité.

Résolution numéro 9326-04-2016

DÉVELOPPEMENT DU LOISIR EN MILIEU RURAL – AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Desbiens, Hébertville-Station et Saint-Nazaire avait signé une entente avec le Regroupement Loisirs et Sports (RLS) en 2015 afin de bénéficier d'une ressource en loisirs;

CONSIDÉRANT QUE ce regroupement est issu de l'Entente intervenue avec la Conférence des Élus (CRÉ) du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui devait soutenir financièrement cette initiative pour les quatre prochaines années via le Fonds de développement régional;

CONSIDÉRANT QU'avec l'abolition de la CRÉ, les municipalités ont été informées en février dernier que le financement en provenance du FDR se terminerait en juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités concernées estiment que le besoin est clair quant à la pertinence de pouvoir compter sur une ressource en loisirs afin d'assurer un service d'animation en milieu de vie rurale et ainsi augmenter l'offre de loisirs publics ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Desbiens, Hébertville-Station et Saint-Nazaire demande à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est de combler le manque à gagner résultant du retrait de la CRÉ dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités adressent cette demande dans le Fonds de développement des territoires (FDT) via les montants résiduels que la MRC devrait recevoir suite à la dissolution finale de la CRÉ;

POUR CES MOTIFS; Il est proposé par monsieur Martin Sauvé, appuyé de monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est verse une aide financière de 76 986\$ pour soutenir la continuité du projet de développement du loisir en milieu rural;

QUE cette aide financière sera payable sur quatre ans avec les montants annuels suivants :

2016	22 620\$
2017	19 572\$
2018	18 105\$
2019	16 689\$

QUE le financement de cette aide financière accordée soit puisé dans le Fonds de développement des territoires à partir des montants disponibles encaissés suite à la liquidation de la CRÉ.

Résolution numéro 9327-04-2016

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MARS 2016

Il est proposé par monsieur Jocelyn Fradette, appuyé de monsieur Gilbert Savard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'accepter la liste des déboursés du mois de mars 2016 de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, ladite liste faisant partie intégrante du procès-verbal.

Mars 2016	
Compte courant MRC	929 088.32 \$
Compte TPI	4 540.55 \$
Compte Villégiature	200.00 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Sabin Larouche, directeur général

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Aucune question n'est posée.

Résolution numéro 9328-04-2016

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par monsieur Gilbert Savard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

De lever la présente séance ordinaire à 8h45.

André Paradis, préfet

Sabin Larouche, directeur général